

# **SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT**

## **DE DEAUVILLE - NORMANDIE**

Aéroport de Deauville - Normandie  
14130 Saint-Gatien-des-Bois

### **PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL**

**DU MARDI 11 FEVRIER 2014 A 17 HEURES**

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, LE MARDI ONZE FEVRIER, A DIX-SEPT HEURES, LE COMITE SYNDICAL, LEGALEMENT CONVOQUE LE QUATRE FEVRIER DEUX MILLE QUATORZE, S'EST REUNI A LA MAIRIE DE DEAUVILLE, SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR NICOLAS MAYER-ROSSIGNOL, PRESIDENT.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Président du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Deauville - Normandie et Président de la Région Haute-Normandie,  
Monsieur Yves LEONARD, Conseiller Régional de Haute-Normandie,  
Monsieur Philippe AUGIER, Maire de Deauville,  
Monsieur Guillaume CAPARD, Maire - Adjoint de Deauville,  
Monsieur Dominique MERLIN, Maire - Adjoint de Deauville,  
Monsieur Pierre MOURARET, Vice-président de la Région Basse-Normandie,  
Monsieur Raphaël CHAUVOIS, Conseiller Régional de Basse-Normandie.

#### **ETAIENT EXCUSES :**

Monsieur Dominique GAMBIER, Vice-président de la Région Basse-Normandie,  
Monsieur Laurent BEAUVAIS, Président de la Région Basse-Normandie.

Un pouvoir pour représentation et vote est donné à Monsieur MAYER-ROSSIGNOL par Monsieur Dominique GAMBIER.

Un pouvoir pour représentation et vote est donné à Monsieur Pierre MOURARET par Monsieur Laurent BEAUVAIS.

6 délégués étant présents ou représentés à 17h00, le quorum est atteint en début de séance qui débute alors.

Le Comité Syndical désigne Monsieur Guillaume CAPARD pour remplir les fonctions de Secrétaire de Séance.

#### **Procès-verbal de la séance du 17 décembre 2013**

Le Comité Syndical, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2013.

### **Vote du Compte Administratif 2013**

Le compte administratif pour l'exercice 2013 s'élève à :

- en recettes de fonctionnement	892 726 €
- en dépenses de fonctionnement	1 055 883,78 €
. soit un déficit de	163 157,78 €
- en recettes d'investissement	2 416 414,52 €
- en dépenses d'investissement	619 515,74 €
. soit un excédent de	1 796 898,78 €

Après avoir présenté le Compte Administratif 2013, le Président du Syndicat Mixte se retire au moment du vote.

Le Comité Syndical sous la Présidence de Monsieur Philippe AUGIER, à l'unanimité, adopte le compte administratif pour l'exercice 2013 rendu par Monsieur Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Président, qui ne prend pas part au vote.

### **Approbation du Compte de Gestion 2013**

Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013, sur l'exécution du Budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, sur la comptabilité des valeurs inactives et d'approuver le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2013 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, lequel n'a pas d'observation ou de réserve à apporter.

### **Arrivée de Monsieur Pierre MOURARET à 17h07**

### **Affectation des résultats pour l'exercice 2014**

Monsieur Nicolas MAYER-ROSSIGNOL rappelle qu'au 31 décembre dernier, l'aéroport a accueilli 138 000 passagers ce qui le classe toujours comme premier aéroport pour la Normandie, Caen ayant dépassé les 100 000 passagers.

Considérant que:

Les résultats du Budget du Syndicat Mixte pour l'exercice 2013 révèlent :

. un résultat déficitaire de fonctionnement de	163 157,78 €
. un résultat excédentaire d'investissement de	1 796 898,78 €

Suite au résultat de l'année 2013, le résultat cumulé du budget syndical est le suivant :

. un résultat excédentaire de fonctionnement de	1 205 214,46 €
. un résultat excédentaire d'investissement de	187 092,70 €

Monsieur CAPARD fait remarquer que le rapport entre ses mains n'indique pas les mêmes données chiffrées. Après vérification, il apparaît que Monsieur CAPARD est en possession du rapport initialement prévu, document qui a été modifié ensuite à la demande des services de la Trésorerie de Deauville – Trouville sur Mer.

Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats de la façon suivante :  
-virement à hauteur de 983 115,79 € à la section d'investissement au chapitre 10, article 1068,  
-report du solde, soit 222 098,67 € en section de fonctionnement au chapitre 002.

### **Vote du Budget Primitif 2014**

La section de fonctionnement du projet de budget 2014 s'élève de manière équilibrée à 1 237 216 €. La section d'investissement s'élève à 1 280 058,49 € en dépenses et à 2 019 257,94 € en recettes. La section d'investissement est autofinancée par la prise en compte des restes à réaliser et l'affectation des résultats 2013.

#### **Section de fonctionnement :**

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement se décomposent de la façon suivante :

- chapitre 011 (charges à caractère général) : 186 650 €
- chapitre 012 (charges de personnel et frais assimilés) : 52 000€
- chapitre 65 (charges de gestion courante et subventions aux personnes de droit privé) : 139 000 €
- chapitre 67 (charges exceptionnelles) : 7 000 €
- chapitre 042 (dotations aux amortissements) : 842 566 €

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement pour l'année 2014 sont estimées à 842 566 €. Elles comprennent la participation des collectivités membres du Syndicat Mixte, selon la décomposition ci-dessous précisée, conformément aux statuts du Syndicat Mixte, la reprise de l'excédent de fonctionnement suite au vote du Compte Administratif 2013 et à l'affectation des résultats 2013.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Région Haute-Normandie (47,5%)	400 218,85 €
Région Basse-Normandie (47,5%)	400 218,85 €
Ville de Deauville (5%)	42 128,30 €
<b>TOTAL</b>	<b>842 566 €</b>

Suite au vote du Compte Administratif 2013 et à l'affectation des résultats 2013, il est inscrit 222 098,67 € au chapitre 002 (résultat de fonctionnement 2013 reporté). La contribution pour l'opération de l'aéroclub de 32 413 est également incluse dans les recettes prévisionnelles 2014

#### **Section d'investissement :**

Les dépenses prévisionnelles d'investissement se décomposent de la façon suivante :

- chapitre 020 (dépenses imprévues) : 7 600 €
- chapitre 204 (subventions d'équipement) : 86 250 €

Les restes à réaliser sont de 906 514,60 € au titre des conventions passées avec la CCI et de 263 693,89 € avec le CG du Calvados pour la déviation de la RD74.

Les recettes prévisionnelles d'investissement sont les suivantes :

- dotation aux amortissements (chapitre 040) à hauteur de 845 566 €
- excédent d'investissement (chapitre 10) à hauteur de 187 092,70 €
- FCTVA à hauteur de 6 483 €

## **Arrivée de Monsieur Raphaël CHAUVOIS à 17h20**

Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide d'adopter les dépenses et les recettes du Budget Primitif 2014, chapitre par chapitre, conformément au document comptable joint au rapport.

Monsieur Philippe AUGIER souhaite ajouter qu'un travail important a été réalisé l'année dernière pour développer des lignes aériennes régulières au départ de Deauville - Normandie suite au transfert du démarchage en faveur des lignes régulières à l'Exploitant. Il ne faut plus perdre de temps et concrétiser rapidement car d'autres plateformes marquent des points.

Monsieur Nicolas MAYER-ROSSIGNOL répond que Deauville - Normandie est toujours le premier aéroport normand et que l'étude CGX va indiquer son potentiel et les opportunités qui pourraient s'ouvrir à nous. Cependant tout est suspendu jusqu'à la fin du prochain scrutin syndical.

Pour conclure Monsieur Philippe AUGIER signale que les changements d'horaires sans concertation de la part de Cityjet génèrent un certain mécontentement de la part de voyageurs normands. Le Président propose que l'on renforce la promotion de la ligne Deauville – London City et il est peut-être possible de proposer d'autres liaisons vers l'Angleterre.

### **Attribution d'une subvention exceptionnelle à la CCI du Pays d'Auge**

Le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention à la CCI du Pays d'Auge à hauteur de 138 500 €,
- d'imputer la dépense au chapitre 65 syndical.

### **Adoption des modalités et autorisation de signature de la convention de partenariat au titre de l'année 2014 entre le Syndicat Mixte et la CCI du Pays d'Auge pour l'attribution de subventions d'investissements**

Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le plan d'investissement pour l'année 2014
- d'accorder des subventions d'investissement à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Auge pour un montant global maximum de 86 250 € pour une dépense totale prévisionnelle de 115 000 € HT en investissement,
- de prélever les crédits correspondants sur le chapitre 204, article 204182, fonction 90 du budget syndical,
- d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat correspondante.

### **Convention d'occupation précaire avec l'Etat**

Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'approuver les modalités de la convention d'occupation précaire entre l'Etat et le Syndicat Mixte,
- d'autoriser le Président à la signer,
- d'imputer la dépense correspondante, soit 3 416 € pour l'année 2014, sur le chapitre 011, article 6132, fonction 020 du budget syndical.

## Compte rendu des décisions prises par le Président en vertu de l'article I 2122-22 4° du CGCT

Le Président rend compte des décisions prises en vertu de ladite délégation de pouvoir :

OBJET	DATE	MONTANT
Marché n° 2013-01 : installation d'une enseigne lumineuse	28/06/2013	2 126,93 € TTC
Marché n° 2013-02 : abattage arbres le long de la RD 74	24/10/2013	6 877 € TTC
Marché n° 2013-03 : abattage arbres le long de la RD 74 (deuxième campagne)	16/12/2013	7 534,80 € TTC

### Questions Diverses

Monsieur le Président informe les membres du Comité que les sites internet du Syndicat Mixte et celui de l'Exploitant allaient fusionner dans l'année afin de d'offrir une meilleure lisibilité pour leurs visiteurs.

Monsieur MAYER-ROSSIGNOL laisse maintenant la parole au cabinet CGX pour présenter les résultats de son enquête sur le développement aéroportuaire de Deauville Normandie

Suite à la présentation de l'étude CGX, Monsieur le Président donne la parole aux membres du comité syndical.

Concernant les conditions de réalisation des questionnaires, il est répondu au Président que 1 000 entreprises ont été contactées et 90 ont répondu soit 9%. 700 particuliers ont été interrogés, principalement questionnés à la sortie des grandes surfaces commerciales de la région.

Monsieur MAYER-ROSSIGNOL demande également quelques éclaircissements sur le maillage aéroportuaire breton, très dense. Ce résultat est obtenu en raison de la présence de nombreuses Obligations de Service Public (OSP) en Bretagne pour désenclaver le territoire. Le déficit d'exploitation est pris en charge par l'Etat et les collectivités locales après une procédure de mise en concurrence. Actuellement, le nombre d'OSP en France diminue.

Le Président conclut une utilisation différente du mode de transport aérien par les deux Normandies, allant du tourisme au voyage d'affaire, avec principalement des liaisons vers le Sud de la France. Dans ce cadre, se pose d'une manière flagrante le problème du tourisme réceptif.

Monsieur Philippe AUGIER constate qu'il faut une volonté politique forte pour obtenir un tel maillage comme en Bretagne.

Le Président répond qu'il y'a aussi un décalage entre la réalité et les investissements effectués. Il a fallu participer au développement de la Bretagne mais qu'en est-il aujourd'hui des finances publiques ? Ceux qui investissent ne sont pas ceux qui bénéficient directement des retombées financières.

Le cabinet CGX indique qu'à Figari ou à Grenoble, les autocaristes participent au soutien financier des aéroports.

Monsieur Philippe AUGIER constate que l'aéroport a fait les bons choix pour son développement mais maintenant s'interroge sur le choix des compagnies et des avions.

Tous conviennent que les modules de 180 à 200 places ne sont pas adaptés à l'aéroport, que le module idéal est compris entre 50 et 100 places suivant les destinations.

Quant au rassemblement aéroportuaire normand, Le Havre est un objectif accessible alors que Caen semble aujourd'hui réfractaire à tout rapprochement. Pour le Cabinet, la ligne de Caen vers Lyon est une ligne dite « affaires » à 70% et estime que les deux aéroports peuvent coexister, faisant dire à Monsieur Philippe AUGIER que la complémentarité est possible.

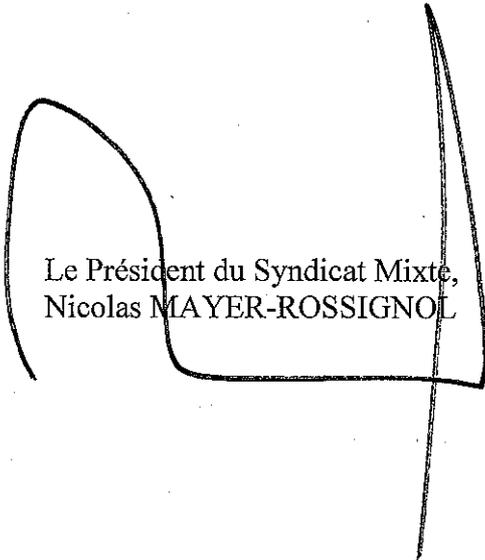
Monsieur le Président souhaite donner la parole à Monsieur CHAVOIS qui est également le nouveau Président du Comité Régional du Tourisme de Normandie et l'interroge sur l'existence de produits touristiques normands « packagés ».

Pierre MOURARET précise qu'au niveau du transport maritime, de telles offres, comprenant transports et séjours, sont commercialisées. La CCI du Pays d'Auge souligne que des voyages sont organisés au départ de Deauville pour Londres et que certains offices de tourisme proposent des circuits mais non organisés. Monsieur Raphaël CHAUVOIS confirme ce fait ; il n'existe pas de circuits organisés sur le territoire normand au niveau aéroportuaire alors que Brittany Ferries communique et offre des séjours en Angleterre et en France (Normandie et Bretagne). Il faut que les acteurs du tourisme se regroupent pour pouvoir offrir des séjours en Normandie et que l'on puisse les commercialiser facilement ce qui implique une modification des conditions de desserte de l'aérogare (taxi, navettes, cars...).

Monsieur Nicolas MAYER-ROSSIGNOL conclut en indiquant que les sites internet du SMDN et de l'exploitant vont fusionner cette année et que tous les points abordés dans ce débat (informations des voyageurs, commercialisation des produits, attractivité touristique...) devront être pris en compte dans ce projet. Monsieur Raphaël CHAUVOIS indique que les services du CRT de Normandie sont à la disposition du syndicat pour les aider dans ces démarches.

Fin des questions.

La séance est close à 18h25.



Le Président du Syndicat Mixte,  
Nicolas MAYER-ROSSIGNOL